

bles ; régler le cours d'études et les livres à y employer, établir des règles générales pour la régie des Ecoles et les transmettre par écrit aux Instituteurs respectifs, et faire la visite des Ecoles.

Les Cités et Villes incorporées auront droit à une part des argens sur le fonds des Ecoles Élémentaires, aux mêmes conditions que celles qui sont imposées aux Conseils de District.

Tel est le Bill qui va probablement obtenir ces jours-ci la sanction royale. Faut-il s'en réjouir ou s'en affliger ?— Considéré comme mesure générale d'éducation, nul doute que tous doivent y applaudir et en savoir bon gré à la Législature-unie ; depuis longtemps le peuple sollicitait cet encouragement pour les écoles primaires ; mais considéré dans ses détails, nous osons répondre que ce Bill ne renferme pas tous les avantages que nous devions attendre ; il n'en fournit vraiment qu'une partie. Et cela sans doute parce qu'ici-bas il n'y a guère de bien sans mélange de mal. En ce cas, nous nous y résignons, et nous acceptons *provisoirement le tout* pour ne point perdre *la partie qui est bonne*. Vaut mieux quelque chose que rien ; et nous ne sommes pas de ces gens qui font la guerre à outrance ou qui méconnaissent la difficulté des temps.

Voilà pourquoi nous regardons comme un devoir de rendre justice à la bonne volonté et aux efforts de plusieurs membres de la Chambre d'Assemblée, qui par leur assiduité et leurs représentations ont certainement obtenu quelques adoucissements aux clauses vexatoires qui menaçaient leurs compatriotes et le catholicisme. Il est heureux aussi que le Pouvoir Exécutif ait été disposé à faire quelque droit aux réclamations du clergé exprimées par l'organe énergique de ses chefs ; surtout en ce qui concernait la formation de bureaux distincts pour les catholiques et les protestans. Mais, cela avoué, il ne nous reste guère lieu à la louange ; car, vraiment on n'a pas accordé pleine justice aux intéressés ; on n'a pas restitué à l'Eglise catholique les biens qu'elle réclamait et dont la reconnaissait propriétaire, ou au moins administratrice, la voix des laïcs aussi bien que celle des évêques, témoins les écrits publiés dans les journaux, témoin la forte affirmation du *Canadien*, etc.

Il était pourtant si naturel de profiter de la circonstance pour doter quelques-unes de nos nouvelles institutions, qui ne font tant de bien que parce qu'elles sont catholiques, et qui décupleraient encore leurs importants services, si elles n'en étaient pas empêchées par la gêne pécuniaire. Mais enfin on ne l'a pas voulu. On croit souvent que le bien n'est pas possible, parce que l'on n'a pas le courage de le tenter. Quant à nous, autant qu'il nous est donné de représenter ici l'opinion du clergé, nous réclamons contre le fait ; et nous voulons qu'on regarde ceci comme un protêt permanent qui sollicite humblement, mais instamment, tous les droits de l'Eglise catholique